

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

OBJET :

**Détermination du
nombre d'adjoints**

N° 67/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Roger CASTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2026

Présents : Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur POURRET Jean-Michel, Madame TIJADI Marie-Ange, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame GUILLAUME Martine, Madame LECLERC Sandy, Monsieur PEROTTO Daniel, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur BERNARD Yann, Madame GOLETTA Anne-Marie, Monsieur RAMIN Philippe, Madame BELTRANDO Karine, Monsieur HENCHE Stéphane, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain, Madame PEREZ Cécile

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique à Monsieur JOLY Philippe

Absent excusé(s) : Monsieur BADINAND Didier

Secrétaire de séance : Madame TIJADI Marie-Ange

Suite à l'élection du Maire et en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de : $23 \times 30 \% = 6.90$ soit 6 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la détermination à six le nombre d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le :
- de la publication, le

28 MARS 2026

28 MARS 2026